

# <CURSUS>

de l'École de bibliothéconomie  
et des sciences de l'information  
de l'Université de Montréal.

## Volume 5, numéro 1 (automne 1999)

Comité de  
rédaction

Comité de  
lecture

---

### Dans ce numéro

[Table des matières avec résumés](#)

[Julie Desautels, "Standard music description language : une norme en devenir"](#)

[Isabelle Lachance, "La profession d'archiviste au Québec"](#)

# Cursus vol. 5 no 1

## (automne 1999)

### Comité de rédaction

Catherine Bernier, étudiante  
Amélie Borges, étudiant  
Chantal Marcoux, étudiante  
Christian Rémillard, étudiant

# Cursus vol. 5 no 1

(automne 1999)

## Comité de lecture

Catherine Bernier, étudiante  
Amélie Borges, étudiant  
Carol Couture, professeur titulaire  
Louise Gagnon-Arguin, professeure agrégée  
Michèle Hudon, professeure adjointe  
Chantal Marcoux, étudiante  
Yves Marcoux, professeur agrégé  
James Turner, professeur adjoint

# <CURSUS>

de l'École de bibliothéconomie  
et des sciences de l'information  
de l'Université de Montréal.

## Volume 5, numéro 1

(automne 1999)

Comité de rédaction    Comité de lecture

---

### Résumés

#### Julie Desautels, "Standard music description language : une norme en devenir"

Le Standard Music Description Language (SMDL) est une norme en développement pour l'échange de partitions et d'enregistrements entre compositeurs, musiciens et éditeurs de musique. Une définition ainsi qu'une explication de ses quatre domaines et de sa structure de base aident à mieux comprendre ses ramifications. Le SMDL est d'abord une proposition d'une norme ANSI (American National Standards Institute) en 1984, mais depuis cette date, il a subi de nombreuses modifications et a contribué à la naissance de nouvelles normes, entre autres, le HyTime (Hypermedia/Time-Based Structuring Language) et le NIFF (Notation Interchange File Format). Le SMDL, en plus d'être utile à plusieurs catégories de professionnels comme, par exemple, les éditeurs musicaux, les compositeurs et les chercheurs, présente des bénéfices tels que la compatibilité de l'information musicale et la réutilisation du document sous d'autres formats. Bien que le SMDL soit limité dans son exploitation au niveau des logiciels, il est actuellement utilisé pour quelques projets, entre autres Cantate et Variations. Ces projets, de même que les normes reliés à SMDL, sont présentés en annexe.

## Isabelle Lachance, La profession d'archiviste au Québec

Peu importe la profession exercée, celle-ci comprend différentes composantes théoriques et pratiques. En examinant ces dernières, il est possible d'obtenir un portrait de la situation actuelle pour chaque profession. Concernant celle de l'archiviste, huit points peuvent être développés qui aideront à la compréhension des caractéristiques présentes des archivistes québécois. Parmi ceux-ci, l'impact du *Code des professions* en général et pour les archivistes en particulier est l'un des points de départ à considérer pour cette recherche de compréhension des enjeux actuels. Toutefois, il y a aussi à tenir compte de la mission et du rôle de l'archiviste, des fonctions professionnelles et des qualités de l'archiviste, de l'Association des archivistes du Québec, du ou des statut(s) de l'archiviste, du code d'éthique et du code de déontologie pour les archivistes québécois, de la formation professionnelle en archivistique au Québec et des manifestations culturelles des archivistes leur permettant une meilleure visibilité dans la société et un développement de leur profession. Enfin, après avoir examiné ces points qui donnent une perception de la pratique professionnelle québécoise, les orientations futures pour cette profession que l'AAQ prône seront présentées afin d'avoir un avant-goût des possibles développements dans ce domaine.

# STANDARD MUSIC DESCRIPTION LANGUAGE : UNE NORME EN DEVENIR

**Julie Desautels**

**Cursus** est le périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Ce périodique diffuse des textes produits dans le cadre des cours de l'EBSI.

Courriel : [cursus@ere.umontreal.ca](mailto:cursus@ere.umontreal.ca)

URL : <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/>

## **Droits d'auteur**

---

Tout texte demeure la propriété de son auteur. La reproduction de ce texte est permise pour une utilisation individuelle. Tout usage commercial nécessite une permission écrite de l'auteur.

---

## TABLE DES MATIÈRES

1. **Introduction**
2. **Standard Music Description Language (SMDL)**
3. **Définition**
  1. **Les quatre domaines de SMDL**
  2. **Structure de base de SMDL**
4. **Historique de SMDL**
5. **Utilisation de SMDL**
6. **Bénéfices et limites de SMDL**
7. **Conclusion**
8. **Annexes**
  1. **Projets utilisant SMDL**
    1. **CANTATE**

## 2. VARIATIONS

### 2. Normes reliées à SMDL

1. [Hypermedia/Time-base Structuring Language \(HyTime\)](#)
2. [Musical Instrument Digital Interface \(MIDI\)](#)
3. [Notation Interchange File Format \(NIFF\)](#)

### 9. Bibliographie

### 10. Notes

---

# INTRODUCTION

Depuis plusieurs siècles, la musique, tant classique que populaire, fait partie du quotidien. Auparavant écrite à la main et jouée sans que l'on garde trace de cette performance, la musique est maintenant écrite sous forme de partitions que l'on peut réimprimer et est enregistrée sur des disques compacts que l'on peut aussi reproduire. Avec la venue de l'informatique, l'idée d'échanger de façon électronique des partitions et des enregistrements entre compositeurs, musiciens et éditeurs de musique est envisagée. Cette idée est d'autant plus envisageable qu'il existe maintenant des normes pour faciliter ce genre de transmission. Le Standard Music Description Language (SMDL) en sera une des plus complètes et des plus larges lorsqu'elle sera approuvée par l'ISO, l'Organisation internationale de normalisation.

Dans le cadre de ce texte, nous faisons un état de la question sur le SMDL. Nous allons tout d'abord le définir et présenter un aperçu de sa structure de base. Ensuite, nous en faisons un historique et nous indiquons quelle est son utilisation et quels sont ses objectifs, ses bénéfices et ses limites. Nous terminons en mentionnant les projets qui l'utilisent. Aussi, des normes en relation avec SMDL sont présentées en annexe.

# STANDARD MUSIC DESCRIPTION LANGUAGE

## ISO/IEC CD 10743:1991

### 1. DÉFINITION

Avec la venue d'Internet et la popularité du langage HTML (HyperText Markup Language) les musiciens peuvent rendre leurs travaux accessibles par un simple clic de souris. Toutefois, étant donné qu'on pouvait seulement représenter une partition comme une image GIF ou une performance comme un fichier son, le HTML s'est avéré rapidement insuffisant. En effet, une oeuvre codée en format HTML ne pouvait être transférée dans l'optique de la rééditer ou de la réécouter. Parallèlement, il existait des normes de codage audio ou de description de la musique comme, par exemple MIDI (Musical Instrument Digital Interface), mais elles ne correspondaient pas à la description graphique du document. Elles ne pouvaient donc pas être

utilisées comme des normes pour l'échange entre les différents logiciels de notation existants. C'est pourquoi, suite à une demande de plus en plus grande de la part des compositeurs et des musiciens, deux normes sont nées : le SMDL et le NIFF (Notation Interchange File Format)<sup>1</sup>. Bien que ce dernier couvre la majorité des notations musicales, il n'est pas conçu pour représenter toutes les formes possibles de la musique écrite. De plus, c'est une norme élaborée dans l'optique d'être valable, solide et prête le plus rapidement possible. Le SMDL a donc été retenu pour devenir une norme plus complète et plus large que la NIFF et correspondant mieux aux besoins des musiciens et des compositeurs. Ces besoins sont de représenter les relations structurelles en musique, de créer un système permettant la représentation de symboles de notation traditionnels et non traditionnels et d'être apte à réviser et à copier des performances musicales<sup>2</sup>.

Le SMDL est une norme qui sert à représenter l'information musicale que cette dernière soit seule ou combinée avec du texte et des graphiques. L'information multimédia est également supportée<sup>3</sup>. Il s'agit d'une application HyTime se conformant à l'ISO/IEC 10744:1992<sup>4</sup> à laquelle on a ajouté des formes architecturales spécialisées pour la représentation des éléments musicaux. Son architecture prévoit une DTD, dérivée de la méta-DTD SMDL, qui définit un type de document musical ne contenant que les ressources préalablement indiquées dans la méta-DTD. Un exemple de ceci est une DTD nommée opera, dérivée de la méta-DTD SMDL. Cette DTD définit la structure pour un type d'œuvre, l'opéra, en utilisant les ressources contenues dans cette méta-DTD<sup>5</sup>. Comme toute application HyTime, le SMDL est également une application SGML se conformant à l'ISO8879:1986<sup>6</sup>.

## 2. LES QUATRE DOMAINES DU SMDL

Tout d'abord, le domaine logique, ou cantus, est le contenu de base de l'information musicale<sup>7</sup>. Il ne représente que les informations qui ont un rapport direct avec la musique et non avec la manière dont elle apparaît sur la page. C'est pourquoi on définit le cantus comme ce qui est entendu, car il ne contient pas ce que l'on pourrait appeler les polices de caractères ou les informations de mise en page<sup>8</sup>. Ainsi, les signes d'octave et la portée ne font pas partie du cantus, mais plutôt du domaine visuel, car ils montrent comment la musique doit apparaître sur la page et n'apportent pas d'information sur la musique<sup>9</sup>. Le domaine logique comprend plutôt les types de renseignements suivants qui sont, en fait, les intentions du compositeur : le ton, la durée de la note, les accords harmoniques, les groupes de notes, les accents, les articulations, les tempi et les accents<sup>10</sup>. La musique définie dans ce domaine peut être liée, avec les liens utilisant HyTime, à la partition dans le domaine visuel, aux spécifications de la performance dans le domaine gestuel et aux composantes de l'analyse dans le domaine analytique<sup>11</sup>.

Le domaine visuel décrit la typographie musicale, c'est-à-dire comment le domaine logique apparaît sur la partition au niveau, par exemple, des symboles, de la position des notes, des polices de caractères et de la mise en page<sup>12</sup>. Mentionnons que ce domaine utilise les mécanismes de liaison de HyTime pour lier le document à un format externe, permettant ainsi de représenter toutes les informations graphiques.

Pour ce faire, il s'agit soit d'un fichier image comme bitmap, GIF ou JPG, soit d'un fichier musical comme, par exemple, un fichier NIFF<sup>13</sup>.

Le domaine gestuel concerne l'exécution particulière d'un cantus<sup>14</sup>. Il spécifie donc quand et comment les éléments du domaine logique doivent être interprétés. Enfin, le domaine analytique consiste en des commentaires généraux et des analyses théoriques sur les informations contenues dans les trois autres domaines<sup>15</sup>.

Notons que la partition, la performance et l'analyse sont basées sur HyTime. En effet, pourquoi définir d'autres formats pour décrire celles-ci alors qu'il en existait déjà? De plus, avec HyTime, des liens peuvent être créés entre le domaine logique et les domaines visuel, gestuel et analytique<sup>16</sup>.

En résumé, un document SMDL peut contenir un cantus, un ou plusieurs liens vers les instances de ce cantus (fichier NIFF ou GIF (domaine visuel)) et un lien vers l'instance de la performance du cantus (fichier MIDI (domaine gestuel)). En utilisant cette approche, l'information multimédia peut être associée et synchronisée avec la musique. Les productions dramatiques contenant de la musique, des indications pour le contrôle de la lumière et des effets sonores numériques en sont un exemple<sup>17</sup>.

### 3. STRUCTURE DE BASE

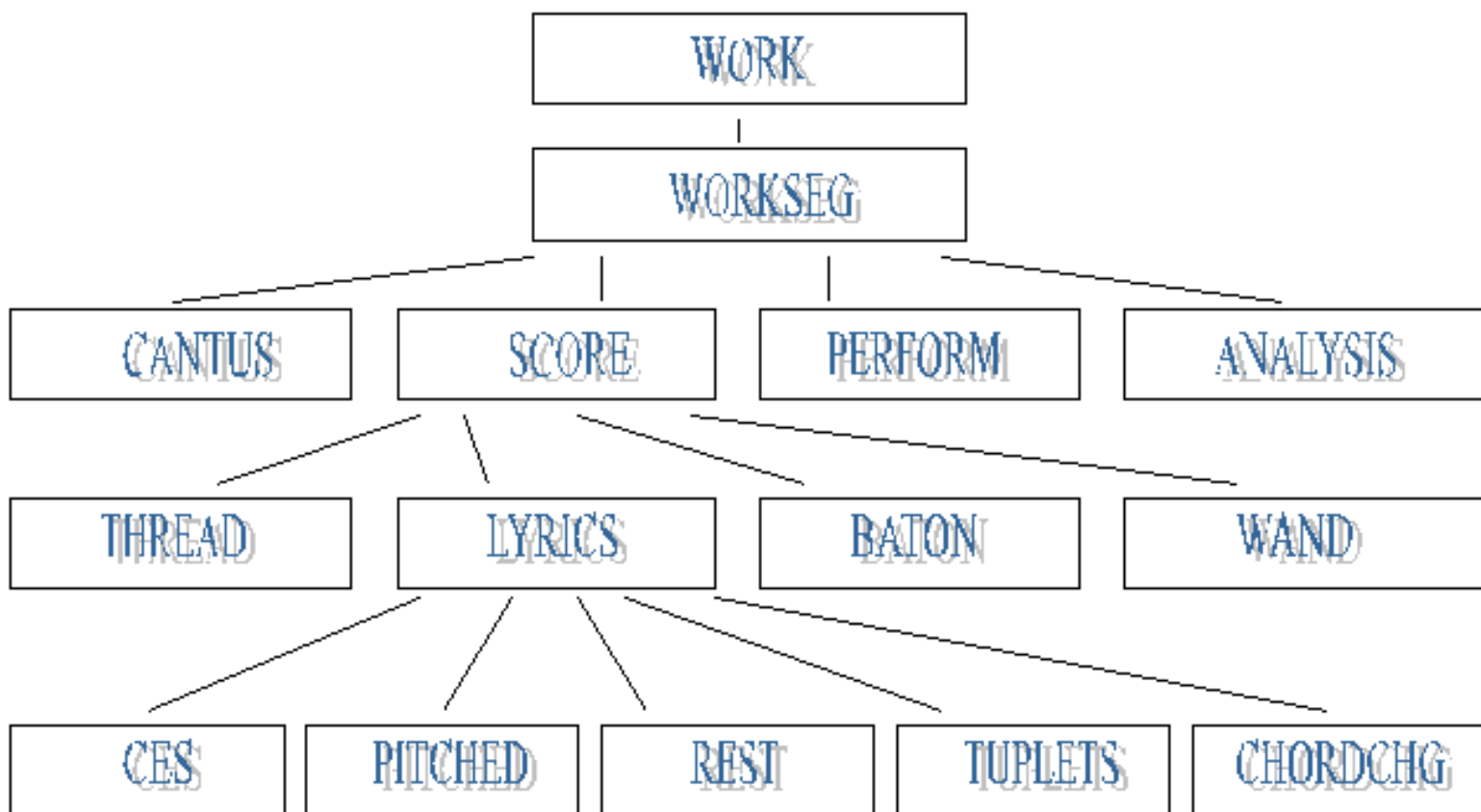
Examinons brièvement examiner la structure supérieure d'un document SMDL. Étant donné la flexibilité et de l'extensibilité de SMDL, cette structure peut varier d'un document à un autre. Tout d'abord, "oeuvre" (work) est l'élément supérieur qui contient tous les autres. Il est défini comme étant l'information logique de la musique et regroupant les partitions, les performances et les analyses qui proviennent de cette information. On peut dire, en somme, qu'il regroupe les quatre domaines définis précédemment. Ensuite, le "segment de l'oeuvre" (workseg) est utilisé pour diviser l'oeuvre en plusieurs sections comme, par exemple, les mouvements d'une symphonie ou les actes d'un opéra. Il peut également être employé pour représenter un changement majeur de tempo ou de clé ou une interruption dans l'oeuvre. Il contient les éléments des domaines logique (cantus), visuel (score), gestuel (perform) et analytique (analysis) définis plus haut<sup>18</sup>. Mentionnons que l'ordre dans lequel les segments sont placés indique l'ordre dans lequel ils doivent être interprétés<sup>19</sup>.

L'élément "cantus" contient les éléments suivants : "programme" (thread), "paroles" (lyric), "baguette" (baton) et "baguettes" (wand) qui décrivent le contenu du domaine logique ; il se base sur le Finite Co-ordinate Space (FCS) de HyTime décrit plus loin. L'élément "paroles" (lyrics) contient une ou plusieurs syllabes et/ou des silences qui doivent être synchronisés avec les parties musicales. L'élément "baguette" (baton) est utilisé pour décrire le tempo durant les performances du cantus alors que "baguettes" (wand) est employé pour indiquer ou décrire la manière dont les sons peuvent être modifiés et articulés<sup>20</sup>.

"Programme" (thread) est l'élément représentant les événements musicaux comme, par exemple, les notes et les silences. Il est utilisé pour diviser le cantus en des jets ou des listes de notes. Un usage typique est la représentation de parties musicales ou de voix séparées. À l'intérieur de cet élément, nous avons les cinq éléments suivants. Le premier est le "CES" (Cantus Event Sequence) employé pour grouper des événements musicaux, ou notes, afin de leur assigner une certaine sémantique. Une utilisation possible est de représenter un accord où plusieurs notes ont le même point de départ. L'élément suivant est le "ton" (pitched) défini soit comme une fréquence, soit comme un intervalle d'une référence de ton, c'est-à-dire l'intonation juste, soit comme un ton défini dans une gamme. Le troisième élément est "silence" (rest) et symbolise les moments de l'oeuvre où il n'y a aucun autre événement musical, des notes par exemple. Un quatrième élément est "tuplets" et est utilisé pour représenter les subdivisions du temps musical virtuel. Le cinquième et dernier élément faisant partie de "programme" est le "changement d'accord" (chordchg) dont le but est d'exprimer la sonorité globale des notes plutôt que celles-ci prises individuellement<sup>21</sup>.

En terminant, le temps musical dans le sens traditionnel est mesuré en temps, ronde, blanche, noire, croche, etc. Dans le SMDL, le Finite Co-ordinate Space (FCS) de HyTime est la base pour la représentation du temps avec un axe unique qui est mesuré en unités de temps virtuel (virtual time units (VTU))<sup>22</sup>.

**Figure 1 - Structure supérieure d'un document SMDL<sup>23</sup>**



## 4. HISTORIQUE

Le SMDL est d'abord une proposition d'une norme ANSI (American National Standard Institute), en 1984, par le Dr F. Goldfarb, l'inventeur du SGML. Il s'agissait alors de normaliser la représentation de la musique en utilisant SGML. Lors de la rencontre du groupe d'étude de l'ANSI en 1985, la proposition ANSI X3 SD3-542D, 1985/06/21, est approuvée par les comités de musique et de logiciels musicaux. Les objectifs de la proposition étaient les suivants : la possibilité d'éditer la musique en utilisant une technologie moderne pour le traitement du texte, incluant une capacité d'intégration de la musique avec du texte et des graphiques ; l'incorporation de texte, de graphiques, de vidéo et de musique dans les présentations multimédias au niveau du domaine des affaires ; l'inclusion de performances musicales et de partitions comme composantes d'un produit d'information capable d'être distribué de façon électronique par télétexte et vidéotexte<sup>24</sup>.

En 1986, suite à l'approbation de la proposition, l'American National Standard's Institute autorise un groupe de travail, le X3V1.8M, à développer une norme pour la représentation numérique de l'information musicale utilisant les procédures de base de SGML comme modèle. Ce groupe, dirigé par le Dr Goldfarb et composé de Steven R. Newcomb, de Neill Kipp et de Victoria T. Newcomb<sup>25</sup> définit une ébauche de norme en 1988 qui consiste en une DTD SGML pour la musique<sup>26</sup>. Cette première version très incomplète a contribué, dans l'essai de structurer un document musical, à l'extension de SGML au HyTime<sup>27</sup>. En effet, le groupe de travail réalise que le concept présentement en développement pourrait être utilisé pour structurer des documents électroniques contenant de l'hypertexte, du multimédia et des objets virtuels. Conséquemment, il transfère, généralise et adapte le langage musical pour structurer tous les types d'information. Ce modèle devient donc la base d'une nouvelle norme, le Hypermedia/Time-Based Structuring Language, ISO/IEC 10744 :1992, connu sous le nom de HyTime. Celui-ci, proposé comme une norme internationale en janvier 1991, est adopté comme tel en 1992<sup>28</sup>.

En juillet 1995, une dernière version de l'ébauche était préparée et acceptée<sup>29</sup>. Elle devait ensuite être approuvée par l'ISO en tant que norme internationale avant la fin de 1996<sup>30</sup>. Par contre, depuis juin 1997, le SMDL est toujours une ébauche, le ISO/IEC CD 10743, étant donné qu'il manque de précision. En effet, suite à des commentaires de Steven R. Newcomb, certaines parties de la norme nécessitent un travail plus approfondi comme, par exemple, plutôt que copier seulement les éléments "wand" et "baton" de HyTime, spécifier et subdiviser ceux-ci pour une meilleure représentation de la musique. Autrement dit, l'élément "wand" devrait être divisé en deux, un élément "baguette" pour les accents et un autre pour les articulations au niveau de l'interprétation. Un autre exemple est que l'on suggère de ne pas employer le terme "western", au sens de "occidental" lorsque le but de SMDL est défini. On mentionne que ce terme est vain et injuste quand on considère que la notation musicale commune est un phénomène mondial. De plus, son utilisation fait croire que le SMDL n'existe que pour la musique occidentale alors qu'une norme internationale doit être éditée selon un principe qui n'encourage pas ce genre de malentendu<sup>31</sup>.

## 5. UTILISATION

Le SMDL peut représenter plusieurs genres musicaux, mais pas tous. Son objectif principal est de permettre l'échange de l'information musicale et multimédia exprimée selon une notation musicale commune et ce, dans l'optique d'être complet, flexible et facile à utiliser. Les documents qui peuvent être représentés par cette norme sont les partitions imprimées, les enregistrements, les pièces qui sont déjà notées avec un langage musical non standardisé et les compositions créées selon des logiciels informatiques qui aident à la composition et à la notation. L'information multimédia peut être associée et synchronisée avec la musique, mais les éléments multimédia ont leur propre notation et encodage<sup>32</sup>.

SMDL peut servir à plusieurs catégories de professionnels : aux éditeurs musicaux, car ils désirent présenter leur contenu sur Internet et sur CD-ROM, ils ont besoin de communiquer la musique, les graphiques, le texte et les résultats des recherches dans des bases de données et ils veulent faire de l'édition électronique ; aux compositeurs étant donné qu'ils éprouvent le besoin de collaborer à distance et qu'ils veulent pouvoir réutiliser des parties majeures d'œuvres ; aux enseignants, car ils désirent un enseignement interactif à distance ainsi qu'un enseignement automatisé ; aux chercheurs, car ils ont besoin de faire des évaluations et des analyses sur des données musicales et qu'ils désirent une collaboration à distance et aux vendeurs de logiciels, pour faire de la notation, de la composition et de l'analyse<sup>33</sup>.

## 6. BÉNÉFICES ET LIMITES

Les points positifs de SMDL sont qu'il permet, d'une part, la compatibilité de l'information musicale, car celle-ci fait partie et est incluse dans n'importe quel autre type d'information et, d'autre part, la réutilisation du document sous d'autres formats. En effet, SMDL étant une description de la musique basée sur SGML, c'est seulement le contenu qui est enregistré et non l'apparence. Ceci fait en sorte que les applications de formatage peuvent être utilisées pour créer de multiples formats du même document<sup>34</sup>.

Par contre, le point négatif à noter est le manque ou l'inexistence de logiciels permettant l'utilisation et l'exploitation de SMDL, ceci étant la conséquence d'une norme en évolution. En effet, tant que SMDL ne sera pas accepté comme une norme internationale, les créateurs commerciaux ne s'engageront pas à travailler sur un format non complet et non reconnu<sup>35</sup>.

## CONCLUSION

En terminant, nous croyons que l'élaboration du Standard Music Description Language est un grand atout dans l'échange d'informations musicales. En effet, il

permet que les musiciens, les compositeurs, les enseignants et les éditeurs de musique puissent échanger leurs idées, leur créativité et leurs analyses et ce, à une échelle internationale, brisant ainsi des barrières culturelles et enrichissant les échanges artistiques entre des cultures différentes.

Tout ce qui manque maintenant est que la norme soit approuvée par l'ISO et que l'on voit apparaître des logiciels qui permettent en l'exploitation.

---

## ANNEXES

### LES PROJETS UTILISANT LE SMDL

#### **Cantate (Computer Access to NoTation and Text in music libraries)**

Cantate est un projet européen qui devrait permettre à un utilisateur d'accéder, via un terminal, à un catalogue de fichiers musicaux. L'utilisateur pourra auditionner ceux-ci avec MIDI, les imprimer et commander l'enregistrement<sup>36</sup>. Le projet se divise en six étapes : identification des besoins et spécifications des bibliothèques ; identification des besoins et spécifications des éditeurs de musique ; étude du développement de l'encodage ; identification des interfaces informatiques et spécifications des systèmes ; construction d'un modèle ; mise en place<sup>37</sup>.

Ses objectifs sont d'examiner le SMDL et d'évaluer sa pertinence en tant que langage informatique de base pour la description de la musique ; d'examiner la pertinence d'utiliser le SMDL dans les bibliothèques de musique ; d'examiner la pertinence de l'utiliser dans les bibliothèques en général par les musiciens et les éditeurs de musique ; d'informer les partenaires du projet des avantages possibles d'utiliser SMDL pour enregistrer et distribuer la musique imprimée ; enfin, de concevoir un démonstrateur d'un logiciel client-serveur pour montrer un exemple d'une base de données, le téléchargement et l'affichage des fichiers musicaux, leur conversion en format imprimé, le paiement de toutes ces opérations et les droits d'auteur<sup>38</sup>. Pour ce faire, des enquêtes et des études ont été réalisées. Une première enquête a été effectuée auprès des bibliothèques de musique publiques et académiques pour évaluer leur niveau d'automatisation et leur volonté d'accepter un système comme celui de CANTATE. Une seconde étude de l'industrie musicale a évalué les niveaux d'encodage des partitions, les bases de données utilisées, les images numérisées et les fichiers codés. On a également étudié les méthodes d'encodage de la musique et l'impact qu'aurait SMDL sur celles-ci. Ceci a fait en sorte que le projet s'est trouvé impliqué dans le développement de SMDL où les gens de CANTATE ont codé un certain nombre de partitions en SMDL. Ils ont spécifié l'architecture de système pour un prototype de client-serveur donnant accès à des catalogues et à des bases de données et opérant sur Internet. Par la suite, ils ont développé un démonstrateur qui inclut un exemple d'un catalogue et d'une base de données de partitions musicales encodées et numérisées<sup>39</sup>.

Pour continuer, le système mis en place par le projet CANTATE permet de produire des partitions en format électronique sur Internet, d'établir des liens entre les différentes partitions localisées sur différents ordinateurs, de faire des recherches avec un ordinateur personnel et une connexion Internet et de demander des partitions dans un catalogue virtuel composé de tous les catalogues des bibliothèques connectées<sup>40</sup>.

En terminant, le projet n'a aucunement le but de développer une norme, mais ses résultats seront transmis au comité de travail de l'ISO qui développe le SMDL. CANTATE collabore également avec les éditeurs et les bibliothèques de musique pour discuter des problèmes, des bénéfices et des limites possibles de SMDL<sup>41</sup>.

## **Variations**

Le projet depuis la fin des années 1980 et est fortement lié à la construction de l'École de musique à l'Université d'Indiana. Ses objectifs sont de fournir un vaste réseau informatique fonctionnel pour la recherche de l'information musicale au sein de la bibliothèque, du campus de l'université et des partenaires de l'École par l'entremise d'un accès modem étudiant; d'envoyer des cd-rom de qualité à travers le réseau aux étudiants inscrits et aux membres du personnel ; de fournir, éventuellement, des outils pour baliser les partitions à des fins de recherche et d'étude.

Ensuite, dans le plan de développement de 1989, on ressent le besoin d'unifier les collections, particulièrement les partitions et les enregistrements ; d'unifier, au niveau des services à l'utilisateur, l'espace d'écoute et l'informatique ; le besoin de se diriger vers des espaces de lecture et de bibliothèque virtuelle.

Mentionnons que la distribution du son, qui s'est avérée un défi technique du point de vue de l'unification et de l'intégration des collections de texte, de partitions et d'enregistrement ainsi que du besoin d'un réseau de distribution de l'information dans une forme indépendante, est maintenant fonctionnelle depuis le 1er avril 1996, date de déploiement du système<sup>42</sup>.

Le projet de bibliothèque virtuelle a donc amené de meilleurs outils de recherche et a amélioré l'accès à l'information au niveau de l'extraction des renseignements, car ces derniers sont liés à leur enregistrement bibliographique dans le catalogue en ligne. Le projet a également amélioré la distribution de l'information, car dans la plupart des cas, et particulièrement les documents avec des données graphiques et structurées, ceux-ci peuvent être distribués n'importe où sur ce ou d'autres campus et potentiellement à travers le monde<sup>43</sup>.

## **NORMES RELIÉES À SMDL**

**HyTime (Hypermedia/Time-based Structuring Language) ISO/IEC 10744:1992**

Il s'agit d'une norme internationale pour la représentation, en terme de structure logique, de l'hypertexte, de l'hypermédia, du multimédia et d'objets positionnés et projetés dans le temps et dans l'espace<sup>44</sup>. HyTime, qui est une application SGML<sup>45</sup>, permet que toutes sortes de technologie multimédia et hypertextuelle soient combinées dans n'importe quel produit d'information. Elle examine ainsi comment échanger de l'information hypermédia et non pas la standardisation de la présentation, des interfaces usagers ou du langage de la recherche. Les objets d'information dans un document hypertexte HyTime peuvent inclure des documents formatés ou non, des séquences audio et vidéo, des images fixes, des animations et des graphiques de même que des liens vers des documents qui se conforment ou non à cette norme<sup>46</sup>.

les objectifs de HyTime sont les suivants : que l'information soit universellement compatible entre les plates-formes ; que les organisations évitent de devenir dépendantes d'un vendeur particulier ; que l'information soit protégée des désuétudes technologiques ; que l'information soit enregistrée dans un format qui permette son utilisation dans des applications qui n'étaient pas créées lorsque les données ont été produites ; que le développement redondant de logiciels pour des applications impliquant du traitement de l'information soit réduit<sup>47</sup>.

Mentionnons que sans HyTime, l'information est enracinée dans l'ensemble d'instructions pour le traitement des scénarios hypermédia qui régissent l'interprétation des documents. Par conséquent, elle est inutilisable pour d'autres formes de traitement ou de transformation. Lorsque HyTime est utilisé, ces propriétés de l'information sont indépendantes du traitement spécifique et sont disponibles pour une transformation par d'autres applications et plates-formes que celle sur laquelle l'information a été créée<sup>48</sup>.

Les règles pour l'expression normalisée de la structure hypermédia sont énoncées en tant qu'architecture consistant en un certain nombre de formes architecturales et leurs sémantiques associées<sup>49</sup>. C'est ainsi qu'un document HyTime se divise en six modules. Le premier, celui de base, est requis pour un document HyTime et inclut les caractéristiques de la gestion de l'hyper-document et de SGML. Le module de mesure consiste en la standardisation des relations numériques entre les données. Le troisième module est celui des adresses de localisation qui permettent que les informations soient indiquées de trois façons : par le nom, par la position coordonnée et par la construction sémantique. Le module des hyperliens fournit des facilités pour spécifier les relations entre les éléments d'un document. Le programme est le cinquième module et il permet que les objets d'information soient programmés en relation avec les axes de FCS ou en relation entre eux. Le sixième et dernier module, celui de l'interprétation, fournit des méthodes pour le contrôle du processus d'interprétation<sup>50</sup>.

## **MIDI (Musical Instrument Digital Interface)**

MIDI a tout d'abord été développé en tant que norme pour échanger des

informations entre les synthétiseurs musicaux. Cependant, une spécification fait que MIDI est maintenant reconnu pour l'échange d'informations d'ensembles complexes de besoins musicaux entre des systèmes informatiques. Aujourd'hui, il est largement utilisé pour la création de son sur les ordinateurs dans une forme facilement échangeable<sup>51</sup>.

Notons que le fait de vouloir représenter des éléments musicaux graphiques et non traditionnels est limité étant donné qu'avec MIDI, il y a une conformité pour des méthodes et des notations traditionnelles d'écritures de chanson<sup>52</sup>.

### **NIFF (Notation Interchange File Format)**

Le NIFF est un format utilisé pour l'échange de données de notation musicale entre les différents programmes et applications d'édition. Débuté en février 1994, par un accord entre des représentants des plus grands concepteurs de logiciels musicaux comme, par exemple, Passport Designs (Encore), San Andreas Press (Score) et Coda Music Technology (Finale), et élaboré conjointement avec les éditeurs de musique, les compositeurs et les chercheurs en science informatique et en musicologie<sup>53</sup>, il répond au besoin des professionnels de l'édition qui souffraient de l'absence d'une norme pour l'échange de fichiers de notation musicale. À cette époque, MIDI, d'une part, ne codait qu'un aspect de la musique et ne traitait pas des autres aspects comme, par exemple, le graphique. D'autre part, SMDL n'était pas encore achevé et allait être trop lourd pour être opérationnel tout de suite. C'est pourquoi NIFF a été élaboré dans l'optique d'être un format valable, solide et prêt le plus rapidement possible. Il est donc court et simple, mais incomplet<sup>54</sup>. En effet, bien qu'il couvre la majorité des notations utilisées, il n'est pas conçu pour représenter toutes les formes possibles de la musique écrite. Dans le cas contraire, il serait une norme trop large et trop complexe à implanter rapidement<sup>55</sup>.

Mentionnons qu'il n'est pas en compétition avec SMDL. Il s'agit plutôt du format à utiliser pour échanger l'information musicale le plus rapidement possible dans des contextes d'application particuliers<sup>56</sup>. Il autorise, toutefois, l'utilisation de MIDI.

---

## **BIBLIOGRAPHIE**

[A brief history of the development of SMDL and HyTime](http://www.techno.com/history.html). (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.techno.com/history.html>

Bergström, Peter [et al.]. [Quick guide to HyTime basics](http://www.techno.com/history.html). (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.techno.com/history.html>

Bouzaiene, Nabil. [Normes de description des partitions musicales](http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaien/debut3.html). (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaien/debut3.html>

Buford, John F. [Evaluating HyTime : an examination and implementation experience](http://www.cs.unc.edu/~barman/). (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.cs.unc.edu/~barman/>

*HT96/P69/buford.htm*

[CANTATE](http://www.svb.nl/project/cantate/cantate.htm). (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/cantate/cantate.htm>

[CANTATE](http://bird.musik.uni-osnabrueck.de/seminar/verlag/sitter97/CAN2.HTM). (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://bird.musik.uni-osnabrueck.de/seminar/verlag/sitter97/CAN2.HTM>

[CANTATE work packages](http://www.svb.nl/project/cantate/cant_wp.htm). (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : [http://www.svb.nl/project/cantate/cant\\_wp.htm](http://www.svb.nl/project/cantate/cant_wp.htm)

[CANTATE : report on SMDL evaluation](http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip). (Page consultée le 10 décembre 1998), URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip>

European commission. Telematics for libraries. [CANTATE : computer access to notation and text in music libraries : P 2016 : final report](http://www.svb.nl/project/download/Cantate/can_fin.zip). Amsterdam : SVB. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : [http://www.svb.nl/project/download/Cantate/can\\_fin.zip](http://www.svb.nl/project/download/Cantate/can_fin.zip)

Fenske, David E. ; Dunn, Jon W. [The VARIATIONS project at Indiana university's music library](http://www.music.indiana.edu/variations/description_june96.html). (Page consultée le 11 décembre 1998), [En ligne]. URL : [http://www.music.indiana.edu/variations/description\\_june96.html](http://www.music.indiana.edu/variations/description_june96.html)

Hinkle-Turner, Elizabeth. [Digital notation representation and online retrieval of musical information : a discussion of current options and practices](http://www.fiu.edu/~hinklee/paper.html). (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.fiu.edu/~hinklee/paper.html>

[HyTime and music... a natural "fit" : SMDL](http://www.music.mcgill.ca/~jude/conftalk/introd.html). (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.music.mcgill.ca/~jude/conftalk/introd.html>

[HyTime FAQ](http://www.techno.com/hytime.htm). (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.techno.com/hytime.htm>

[The importance of standard file formats](http://www.cs.princeton.edu/~dgslomin/nifty/paper/standards.html). (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.cs.princeton.edu/~dgslomin/nifty/paper/standards.html>

International organization for standardization ; International electrotechnical commission. - [ISO/IEC JTC1/SC18/WG8 N1920 : international standard : information technology : hypermedia/Time-based structuring language \(HyTime\)](http://www.ornl.gov/sgml/wg8/docs/n1920/html/n1920.html). 2nd ed. ISO : 1997, c1992. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.ornl.gov/sgml/wg8/docs/n1920/html/n1920.html>

[Internet and the humanities : the promises of integrated open hypermedia](http://www.nada.kth.se/nada/cid/publikationer/cid_1.html). (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : [http://www.nada.kth.se/nada/cid/publikationer/cid\\_1.html](http://www.nada.kth.se/nada/cid/publikationer/cid_1.html)

Mounce, Stephen R. - [A brief discussion of standard music description language : ISO/IEC Draft international standard 10 743](ftp:ftp.techno.com/pub/SMDL/smdl.txt). (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp:ftp.techno.com/pub/SMDL/smdl.txt>

Mounce, Stephen R. [Chapter 12 : SMDL DIS](http://www.student.brad.ac.uk/srmounce/smdl3.html). (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.student.brad.ac.uk/srmounce/smdl3.html>

Mounce, Stephen R. [SMDL page](http://www.student.brad.ac.uk/srmounce/smdl.html). (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.student.brad.ac.uk/srmounce/smdl.html>

[NIFF](http://bird.musik.uni-osnabrueck.de/seminar/verlag/sitter97/niff.htm). (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://bird.musik.uni-osnabrueck.de/seminar/verlag/sitter97/niff.htm>

OII : audio interchange standards : MIDI. (Page consultée le 11 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www2.echo.lu/oii/en/audio.html>

OII : audio interchange standards : SMDL. (Page consultée le 11 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www2.echo.lu/oii/en/audio.html>

Standard music description language (SMDL) : ISO/IEC DIS 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.hike.te.chiba-u.ac.jp/iec/jtc1/sgml/10743.pdf>

Talbot, Alan D. - SMDL : ten years later. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.hightext.com/IHC96/at13.htm>

Telematics for libraries : projects : CANTATE. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www2.echo.lu/libraries/en/projects/cantate.html>

---

## Notes

1. Bouzaiene, Nabil. Normes de description des partitions musicales. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaien/debut3.html> retour
2. Hinkle-Turner, Elizabeth. *Digital notation representation and online retrieval of musical information : a discussion of current options and practices*. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.fiu.edu/~hinklee/paper.html> retour
3. Standard music description language (SMDL) : ISO/IEC DIS 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.hike.te.chiba-u.ac.jp/iec/jtc1/sgml/10743.pdf> retour
4. Standard music description language (SMDL) : ISO/IEC DIS 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.hike.te.chiba-u.ac.jp/iec/jtc1/sgml/10743.pdf> retour
5. Mounce, Stephen R. A brief discussion of standard music description language : ISO/IEC Draft international standard 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.techno.com/pub/SMDL/smdl.txt> retour
6. Standard music description language (SMDL) : ISO/IEC DIS 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.hike.te.chiba-u.ac.jp/iec/jtc1/sgml/10743.pdf> retour
7. Standard music description language (SMDL) : ISO/IEC DIS 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.hike.te.chiba-u.ac.jp/iec/jtc1/sgml/10743.pdf> retour
8. Bouzaiene, Nabil. Normes de description des partitions musicales. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaien/debut.html> retour
9. Mounce, Stephen R. A brief discussion of standard music description language : ISO/IEC Draft international standard 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.techno.com/pub/SMDL/smdl.txt> retour
10. Mounce, Stephen R. Chapter 12 : SMDL DIS. (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.student.brad.ac.uk/srmounce/smdl3.html> retour
11. OII : audio interchange standards : SMDL. (Page consultée le 11 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www2.echo.lu/oii/en/audio.html> retour
12. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
13. Bouzaiene, Nabil. *Normes de description des partitions musicales*. (Page consultée le 15

- octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaïen/debut3.html> retour
14. Ibid. retour
  15. Standard music description language (SMDL) : ISO/IEC DIS 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.hike.te.chiba-u.ac.jp/iec/jtc1/sgml/10743.pdf> retour
  16. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
  17. Mounce, Stephen R. *A brief discussion of standard music description language : ISO/IEC Draft international standard 10 743*. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.techno.com/pub/SMDL/smdl.txt> retour
  18. Mounce, Stephen R. *Chapter 12 : SMDL DIS*. (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.student.brad.ac.uk/srmounce/smdl3.html> retour
  19. *Standard music description language (SMDL) : ISO/IEC DIS 10 743*. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.hike.te.chiba-u.ac.jp/iec/jtc1/sgml/10743.pdf> retour
  20. Mounce, Stephen R. *Chapter 12 : SMDL DIS*. (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.student.brad.ac.uk/srmounce/smdl3.html> retour
  21. Ibid. retour
  22. Ibid. retour
  23. Ibid. retour
  24. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
  25. Hinkle-Turner, Elizabeth. Digital notation representation and online retrieval of musical information : a discussion of current options and practices. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.fiu.edu/~hinklee/paper.html> retour
  26. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
  27. Bouzaïene, Nabil. Normes de description des partitions musicales. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaïen/debut3.html> retour
  28. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
  29. Telematics for libraries : projects : CANTATE. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www2.echo.lu/libraries/en/projects/cantate.html> retour
  30. Bouzaïene, Nabil. Normes de description des partitions musicales. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaïen/debut3.html> retour
  31. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
  32. Standard music description language (SMDL) : ISO/IEC DIS 10 743. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <ftp://ftp.hike.te.chiba-u.ac.jp/iec/jtc1/sgml/10743.pdf> retour
  33. Talbot, Alan D. *SMDL : ten years later*. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.hightext.com/IHC96/at13.htm> retour
  34. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
  35. Ibid. retour

36. Bouzaiene, Nabil. Normes de description des partitions musicales. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaien/debut3.html> retour
37. HyTime and music... a natural "fit" : SMDL. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.music.mcgill.ca/~jude/conftalk/introd.html/> retour
38. Talbot, Alan D. *SMDL : ten years later*. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.hightext.com/IHC96/at13.htm> retour
39. Ibid. retour
40. CANTATE work packages. (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/cantate/cantate.htm> retour
41. CANTATE. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://bird.musik.uni-osnabrueck.de/seminar/verlag/sitter97/CAN2.HTM> retour
42. Fenske, David E. ; Dunn, Jon W. *The VARIATIONS project at Indiana university's music library*. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : [http://www.music.indiana.edu/variations/description\\_june96.html](http://www.music.indiana.edu/variations/description_june96.html) retour
43. Buford, John F. *Evaluating HyTime : an examination and implementation experience*. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.cs.unc.edu/~barman/HT96/P69/buford.htm> retour
44. Buford, John F. *Evaluating HyTime : an examination and implementation experience*. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.cs.unc.edu/~barman/HT96/P69/buford.htm> retour
45. Mounce, Stephen R. *Chapter 12 : SMDL DIS*. (Page consultée le 9 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.student.brad.ac.uk/srmounce/smdl3.html> retour
46. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
47. Ibid. retour
48. International organization for standardization ; International electrotechnical commission. ISO/IEC JTC1/SC18/WG8 N1920 : international standard : information technology : hypermedia/Time-based structuring language (HyTime). 2<sup>nd</sup> ed. ISO : 1997, c1992. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.ornl.gov/sgml/wg8/docs/n1920/html/n1920.html> retour
49. Ibid. retour
50. CANTATE : report on SMDL evaluation. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour
51. OII : audio interchange standards : MIDI. (Page consultée le 11 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www2.echo.lu/oii/en/audio.html> retour
52. Hinkle-Turner, Elizabeth. Digital notation representation and online retrieval of musical information : a discussion of current options and practices. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.fiu.edu/~hinklee/paper.html> retour
53. NIFF. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne]. URL : <http://bird.musik.uni-osnabrueck.de/seminar/verlag/sitter97/niff.htm> retour
54. Bouzaiene, Nabil. Normes de description des partitions musicales. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.liafa.jussieu.fr/~bouzaien/debut3.html> retour
55. *The importance of standard file formats*. (Page consultée le 15 octobre 1998), [En ligne].

URL : <http://www.cs.princeton.edu/~dgslomin/nifty/paper/standards.html> retour

56. *CANTATE : report on SMDL evaluation*. (Page consultée le 10 décembre 1998), [En ligne].

URL : <http://www.svb.nl/project/download/Cantate/ca-3-3.zip> retour

---

# LA PROFESSION D'ARCHIVISTE AU QUÉBEC

**Isabelle Lachance**

**Cursus** est le périodique électronique étudiant de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Ce périodique diffuse des textes produits dans le cadre des cours de l'EBSI.

Courriel : [cursus@ere.umontreal.ca](mailto:cursus@ere.umontreal.ca)

URL : <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/>

## **Droits d'auteur**

---

Tout texte demeure la propriété de son auteur. La reproduction de ce texte est permise pour une utilisation individuelle. Tout usage commercial nécessite une permission écrite de l'auteur.

---

## TABLE DES MATIÈRES

1. **Introduction**
2. **Situation de la profession d'archiviste au Québec**
  1. **Réforme des professions au Québec et Code des professions**
  2. **Mission et rôle de l'archiviste**
  3. **Fonctions professionnelles et qualités de l'archiviste**
  4. **Association des archivistes du Québec**
  5. **Statut(s) de l'archiviste**
  6. **Code d'éthique et code de déontologie au Québec**

7. **Formation professionnelle en archivistique au Québec**
  3. **Orientations futures pour la profession d'archiviste selon l'AAQ**
  4. **Conclusion**
  5. **Bibliographie**
- 

## 1. Introduction

La présence des archivistes dans le monde ne date pas d'hier. Au Québec, cette profession commença à faire son apparition avec la désignation du premier archiviste en 1920. Toutefois, sa mission n'était pas similaire à celle d'aujourd'hui. Mais, en fait, quelle peut bien être la situation professionnelle au Québec? Il est possible de voir une évolution de cette profession indirectement par la réforme des professions et le *Code des professions* au Québec. En outre, en examinant la mission, le statut et les fonctions professionnelles de l'archiviste québécois, des changements y sont visibles. L'Association des archivistes du Québec (AAQ), fondée en 1967, concourt à cet état. Ainsi, son code d'éthique (créé en 1992 et remplacé par le code de déontologie en 1996) et le code de déontologie lui-même permettent de contribuer à la reconnaissance de cette profession, tout comme une formation académique et la participation à des manifestations culturelles offrent la possibilité d'une meilleure visibilité. Cette situation professionnelle pour l'archiviste québécois ne restera certes pas maintenant immobile et ce, grâce probablement aux orientations prises par l'AAQ pour ses membres.

## 2. Situation de la profession d'archiviste au Québec

Depuis la Révolution tranquille au Québec, les archivistes ont pu asseoir davantage leur profession en se donnant par des lois touchant à l'objet de leur travail, c'est-à-dire les archives. Ainsi, en 1961, avec la création du ministère des Affaires culturelles au gouvernement provincial, les archives avaient un début d'assises, puisqu'elles étaient considérées comme faisant partie des biens culturels. Par la suite, quatre lois sont venues affirmer l'existence de celles-ci. Il s'agit de la *Loi abrogeant la Loi du Secrétariat et modifiant d'autres dispositions législatives* en 1969, la *Loi sur les biens culturels* en 1972, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* adoptée en 1982 et la *Loi sur les archives* qui fut adoptée en 1983.

Chaque loi a eu une conséquence différente mais qui tendait vers une

évolution du concept des archives et influençait indirectement la profession d'archiviste. La première loi donnait la responsabilité totale au ministère des Affaires culturelles des archives de la province tandis que la seconde s'attardait à mettre sous juridiction provinciale les biens culturels, au lieu de seulement les monuments historiques (Gagnon-Arguin, 1990, p. 21-23). Les archives se retrouvaient parmi ce groupe. Un pas de plus était franchi. Le prochain venait avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* qui obligeait les ministères, organismes publics et parapublics à traiter et organiser leurs documents pour permettre l'accès de leurs documents tout en appliquant le principe de confidentialité des renseignements personnels et nominatifs. Par le fait même, les archives de ces institutions étant visées, les archivistes se virent confier la tâche d'organiser la restriction de l'accessibilité des documents lors de leur diffusion, toutefois sans que le texte de cette loi leur donne directement ce devoir (Gagnon-Arguin, 1990, p. 29). La quatrième et dernière loi touchant aux archives et aux archivistes, *Loi sur les archives*, a pour objectif notamment d'obliger par le calendrier de conservation les mêmes organismes, soumis à la loi précédente, de conserver leurs documents pour les diffuser et les mettre en valeur. L'impact pour les archivistes de cette loi a été le suivant pour Robert Garon :

*La loi a aussi dirigé les projecteurs sur les archives et les professions qui s'y intéressent. Ce faisant, elle a placé face à eux-mêmes les archivistes et les autres intervenants dans la gestion des archives. Elle a mis en évidence leurs forces, leurs faiblesses, leurs lacunes, leurs dissensions (Garon, 1989, p. 13).*

La profession n'était toujours pas reconnue officiellement, cependant les organismes avaient besoin de son expertise. En outre, la loi permit en même temps aux archivistes de réfléchir encore plus au fait qu'ils peuvent aussi bien s'occuper de la gestion des documents actifs que de celle des archives définitives.

Ainsi, les archives sont reconnues comme étant des éléments importants pour les organismes. Toutefois, pour les archivistes, le chemin de la reconnaissance ne s'arrête pas là. Il faut passer par différentes étapes. Ils doivent entre autres développer des aspects comme la légalisation pour l'archivistique, la création de programmes de formation académique et l'existence d'une clientèle (Couture, 1997, p. 97). Pour cette dernière caractéristique, il peut être facilement affirmé que la clientèle se présente comme étant des institutions davantage du secteur public, puisque les archives des organisations privées ne sont pas touchées directement par les lois.

## 2.1 Réforme des professions au Québec et Code des professions

Dans les années 1960-1970, une réforme des professions s'instaura qui se traduit notamment par l'adoption du *Code des professions* le 6 juillet 1973 (Villeneuve, 1989, p. 33). Mais ce code n'arriva pas seul, il y eut aussi la création de l'Office des professions pour permettre la gestion réelle de cette nouvelle loi. L'impact primordial sera alors le changement des pouvoirs. Ainsi, à cet instant, les corporations professionnelles ne peuvent plus garantir l'intérêt de leurs membres en même temps que celui du public et ceci par l'article 23 du code (Villeneuve, 1989, p. 35). Cette principale fonction s'accompagne alors de la réglementation et du contrôle, cela oblige ainsi les corporations reconnues à mettre en place des systèmes tels qu'un code de déontologie ou un comité de discipline. Pour être reconnue, une corporation doit répondre à des critères comme le degré d'autonomie et la gravité des dommages ou préjudices causés au public par la pratique d'une personne n'étant pas reconnue par cet ordre professionnel. Pour ce qui est de l'Association des archivistes du Québec, cette dernière fut déboutée de ce titre, ce qui ne l'empêche pas de poursuivre des objectifs similaires aux corporations professionnelles reconnues comme le rappelle l'introduction du *Code d'éthique* de l'Association des archivistes du Québec (AAQ, 1992, p. 5).

## 2.2 Mission et rôle de l'archiviste

Pendant longtemps la mission de l'archiviste était centrée sur la conservation des documents, de la mémoire collective. Toutefois, la signification de cette notion évolue avec les années et avec les différents développements qui se produisent dans la profession notamment l'arrivée du groupe des gestionnaires de l'information administrative. Le rôle social de l'archiviste devient à partir de ce moment-là "la gestion et la conservation du patrimoine actuel et du patrimoine futur" (Gagnon-Arguin, 1995, p. 42). En fait, cette transformation se traduit par l'intégration des deux composantes de la gestion de l'information sous le vocabulaire se rapportant à l'archivistique et l'archiviste (voir le point sur les [statuts et la terminologie employée dans la profession](#)).

Un autre impact de l'évolution de la mission se situe par rapport aux tâches professionnelles telles que la description et la diffusion. Ainsi, l'archiviste doit maintenant diffuser les informations qu'il garde et pas seulement conserver les documents qui contiennent ces informations. Par ailleurs,

Louise Gagnon-Arguin affirmait dans son livre *L'archivistique : son histoire, ses acteurs depuis 1960* que le rôle de l'archiviste s'est élargi tout comme sa mission qui comporte à présent trois volets portant sur la culture, la science et l'économie (Gagnon-Arguin, 1990, p. 110). Dans son *Code de déontologie*, l'AAQ, quant à elle, présente les deux parties sociale et professionnelle de la mission de l'archiviste. Pour sa partie professionnelle, la mission comprend quatre éléments à retenir dont la gestion de l'information qui respecte la théorie archivistique reconnue (par exemple, l'intégrité d'un fonds d'archives) et celui de "faire preuve d'ouverture aux autres professions favorisant ainsi l'atteinte de la multidisciplinarité et de l'interdisciplinarité" (AAQ, 1998a). L'application de cette ouverture d'esprit entre les professionnels des sciences de l'information par des échanges sur la pratique et la théorie respectives permettrait de rendre plus solide leur existence et leurs pratiques. Ce thème de coopération professionnelle est d'ailleurs toujours d'actualité, puisque Jean-Pierre Wallot faisait cette remarque dans son article paru en 1997 dans *Archivaria* :

*The role -and identity- of the archivist at the turn of the twenty-first century should not be one of defining and defending a professional identity against all comers. It will be more an attitude of professional and technological convergence than rigid doctrinaire formulations (Wallot, 1997, p. 24).*

La technologie prenant ainsi une place plus prépondérante dans la société, le rôle et la mission de l'archiviste doivent évoluer dans le sens de cette dernière afin d'être efficace dans la gestion des archives et afin d'y garder sa place.

## **2.3 Fonctions professionnelles et qualités de l'archiviste**

Une fois la mission générale de l'archiviste déterminée, quelles seraient alors les tâches spécifiques qui le différencient des autres professions exerçant dans le même domaine? En fait, selon Louise Gagnon-Arguin, il y aurait cinq groupes de fonctions professionnelles qui se présentent tout au long de la chaîne documentaire. Ce sont la création, le traitement, l'évaluation, la conservation et le groupe de la diffusion et de l'accès (Gagnon-Arguin, 1990, p. 111). À l'intérieur de ces tâches, l'archiviste créera ses outils particuliers afin de gérer les documents d'archives qui lui sont confiés. Mais pour exercer ces fonctions, l'archiviste devrait posséder des qualités précises. Jacques Grimard en a fait une sélection qui comprend entre autres la capacité d'analyse et de synthèse, la communication claire à l'oral comme à l'écrit et l'aptitude à prendre des

décisions importantes ([Grimard, 1993, p. 11-12](#)). Comme ce ne sont pas toutes les personnes qui ont ces capacités, il s'agit pour l'archiviste d'identifier celles qu'il désire développer.

## 2.4 Association des archivistes du Québec

La santé d'une profession se voit entre autres à l'existence d'une association regroupant en son sein les spécialistes du champ d'expertise visé. C'est le cas au Québec avec l'Association des archivistes du Québec. La date de la fondation de cette dernière remonte au 9 décembre 1967. Elle est suivie l'année suivante de la parution du *Bulletin de liaison* de l'Association qui sera remplacé par *La Chronique* en 1971 ; entre-temps la revue *Archives*, bien connue du milieu archivistique québécois par les archivistes actuels, paraîtra. Comme dernière date importante des débuts de l'AAQ, il y a celle du premier congrès qui s'est tenu les 13 et 14 mai 1972 ([Gagnon-Arguin, 1992, p. 44](#)). Pour l'archivistique québécoise et la profession d'archiviste, la présence de cette association permettait le regroupement des archivistes dispersés dans d'autres groupes reliés au domaine et la concertation des efforts de reconnaissance de cette profession notamment par un programme de certification des membres (professionnels) de cette association (voir la présentation de ce programme au point sur les [statuts](#)). L'importance de l'AAQ. est telle que Louis Garon dans un de ses articles dira à propos de sa fondation :

*La fondation de l'Association des archivistes du Québec en 1967, marque un tournant important de l'archivistique au Québec. Cette fondation assura la transition de l'archiviste-historien, transition complétée au cours des années 1970* ([Garon, 1993, p. 26](#)).

L'Association des archivistes du Québec possède des textes essentiels comme son *Code d'éthique* (renommé en 1996 *Code de déontologie*) et une définition des [statuts](#) qui encadrent la [vie professionnelle des archivistes](#). (Ces éléments seront développés dans d'autres sections.) Il est bon tout de même de savoir que la vigueur de l'AAQ passe aussi par ses différents comités permanents et spéciaux et leurs activités. Parmi ceux-ci, il y a notamment le "Comité des Affaires professionnelles" et le "Comité de formation et de perfectionnement" ([AAQ, 1998b](#)).

Toutefois, il reste encore du chemin à faire à l'AAQ pour que le nombre de ses membres représente une assise solide à son existence et à l'impact de ses activités sur la profession. D'ailleurs, la présidente de cette association

le soulignait dans son bilan annuel avec la présentation de l'évolution du recrutement, à savoir que ce dernier est passé de 537 à 546 membres dans la dernière année (Baillargeon, 1998, p. 3). Une des possibles raisons de ce faible taux provient du fait que les personnes engagées par les employeurs comme archivistes ne sont pas obligées d'être membres de l'AAQ pour pouvoir exercer leur profession.

## 2.5 Statut(s) de l'archiviste

L'archiviste possède un statut plus ou moins clair dans la société, même s'il est vrai que la nomination du premier archiviste au gouvernement du Québec le 2 septembre 1920 marque le début des Archives nationales du Québec (ANQ, 1998). En outre, le terme "archiviste" présente une confusion pour certains avec les activités du "gestionnaire du document". La première appellation se rattachant alors davantage aux archives définitives tandis que la deuxième référerait à l'organisation des archives courantes et intermédiaires que la vision américaine a instituée avec le "records management". Selon Carol Couture, le temps n'est plus à la division de ces noms mais plutôt à l'utilisation de termes englobant comme le mot "archiviste" (Couture, 1996, p. 6-7). Cependant, l'emploi de celui-ci n'est pas constant même au niveau des textes officiels de l'AAQ. Ainsi, il est possible de constater que dans le texte sur la mission de l'association ou dans celui sur ses valeurs fondamentales qui sont énoncées dans les *Orientations stratégiques 1996-1999* (voir la [bibliographie](#)), la définition de l'archiviste est préférée à l'utilisation de ce mot.

Par contre, l'AAQ travaille à promouvoir le statut professionnel des archivistes, allant par le fait même à l'encontre du *Code des professions* qui demande aux corporations de mettre de l'avant la protection du public avant l'intérêt de leurs membres. Comme cette association n'est pas reconnue officiellement par le code, elle a la liberté de mettre de l'avant les idées qu'elle désire et même d'appuyer sa crédibilité par un code de déontologie (voir [le point plus loin sur ce sujet](#)). Dans ce même code se retrouve la définition de l'archiviste : "toute personne qui œuvre dans le domaine de la gestion de l'information organique et consignée" (AAQ, 1998a). D'autre part, l'association ne se dote pas seulement de la définition du terme "archiviste" et d'un code de déontologie mais aussi d'outils pour asseoir la crédibilité professionnelle des archivistes tels "[qu']une structure de catégorisation des membres de la profession" (Bianchi, 1997, p. 13). Cette dernière se retrouve inscrite dans le texte des *Statuts* avec les droits et la modalité d'admission ou d'exclusion des membres. Ainsi, il y a le membre professionnel, le membre technicien, le membre étudiant et les membres

associés qui sont des institutions ou des personnes associées (AAQ, 1998c). Les membres professionnels (archivistes) représentent alors une catégorie parmi d'autres n'ayant pas plus de droits que les autres types de membres. Cette situation peut être la cause de l'utilisation moins fréquente du mot "archiviste" dans les textes de l'association au profit de sa définition (élargie aux autres catégories de membres).

Il est à souligner que l'AAQ fonde beaucoup d'espoir pour la crédibilité et la reconnaissance de la profession de ses membres grâce à son nouveau programme de "certification des membres" qui permettra aux gens d'indiquer après leur nom qu'ils sont des archivistes certifiés (Baillargeon, 1998, p. 3). À partir de là, ces professionnels pourront utiliser un titre uniforme que l'association gèrera pour ses membres.

## 2.6 Code d'éthique et code de déontologie au Québec

Depuis 1991, l'AAQ s'est dotée d'un code d'éthique qui selon Carol Couture vise l'encadrement du rôle et des devoirs de l'archiviste qui lui reviennent face à la clientèle, à la profession, à l'AAQ et à la société (Couture, 1996, p. 11). En fait, même si l'AAQ n'est pas reconnue comme étant une association professionnelle, elle s'est donnée le droit de se pourvoir d'un code d'éthique guidant les actes généraux de ses membres et ainsi faire comme si elle en était une, puisque celles dûment reconnues doivent en posséder un selon l'article 87 du *Code des professions* (telle que le mentionne l'introduction du *Code d'éthique* de l'AAQ). Ce dernier est composé de cinq chapitres. Dans le quatrième chapitre, il y est question des "Devoirs envers la profession" qui développent des points sur la promotion de la profession, sur les "actes dérogatoires" envers la profession, sur le développement de celle-ci, sur les normes et les principes qui doivent primer et sur le respect mutuel des membres de cette profession (AAQ, 1992, p. 7-8). Ce texte officiel est un pas de plus que la profession a fait vers sa crédibilité. D'autres auteurs affirment la même chose, par exemple, Cristina Bianchi dans sa synthèse des buts du *Code d'éthique* avance que ce dernier sert à "renforcer la cohésion et la reconnaissance sociale de la profession" (Bianchi, 1997, p. 13).

L'Association des archivistes du Québec ne s'arrêta pas à ce code d'éthique pour asseoir sa crédibilité : elle avait besoin d'autres textes. Ainsi, à défaut d'avoir un organisme de contrôle de sanction qu'obligerait le *Code des professions*, l'association s'est dotée d'un *Code de déontologie*. Adopté en 1996, il devrait être suivi, selon Cristina Bianchi, par un *Guide de conduite*

*professionnelle* traitant de la façon d'appliquer concrètement ces grands principes généraux (Bianchi, 1997, p. 13-14). Il semblerait que ce guide ne soit toujours pas publié. Sur l'Internet, il n'y a que la version du *Code de déontologie* de diffusée qui présente des définitions, la mission sociale et professionnelle des archivistes et finit par la déontologie à proprement parler qui s'applique au niveau de la collectivité et à celui des individus par rapport aux comportements. Parmi ces énoncés, certains s'appliquent davantage au volet professionnel dont celui soulignant le devoir de tenir "à jour ses connaissances par le perfectionnement et la recherche" (AAQ, 1998a). Ainsi, dans la formulation des grands énoncés, il est possible de sentir et de prévoir le début des applications concrètes de ceux-ci comme celle d'un test de connaissance que les archivistes devraient passer à chaque année.

## 2.7 Formation professionnelle en archivistique au Québec

La formation est importante pour établir une profession et sa discipline tels qu'en font foi les textes de l'Association des archivistes du Québec. D'ailleurs, les affirmations de l'AAQ ne restent pas "lettre morte" comme le prouvent les 21 ateliers de formation (continue) donnés par l'AAQ durant l'année 1997-1998 et qui rejoignirent 430 personnes (Baillargeon, 1998, p. 4).

Dans la formation actuelle en archivistique (donnée par l'AAQ et les écoles), un besoin se fait sentir de connaître et d'apprivoiser les nouvelles technologies pour mieux les utiliser dans l'exercice de la profession d'archiviste. En outre, il ne faut pas oublier que ce qui contribue à la compétence de l'archiviste c'est cette formation. D'ailleurs, Mulé du Luigi en 1996 affirmait que l'archiviste du 21<sup>ème</sup> siècle est un professionnel qui s'appuie sur une formation scientifique de niveau universitaire (Bourque et al., 1997-1998, p. 18). Les programmes d'enseignement viennent alors orienter les objectifs du futur archiviste.

Selon Carol Couture, dans les trois universités québécoises francophones qui offrent des cours en archivistique (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal et Université Laval à Québec), leur programme d'enseignement pour ce sujet reflète la préoccupation d'étudier l'archivistique en fonction du contenu (l'information consignée par une personne physique ou morale) des documents d'archives plutôt que celui du contenant (le document) (Couture, 1996, p. 11 et 15). Dans ces universités, des certificats au niveau du baccalauréat permettent de former des professionnels de l'archivistique, mais seulement l'Université Laval et

L'Université de Montréal offrent la possibilité de poursuivre leur éducation au deuxième cycle des études supérieures tout comme l'Université McGill le permet dans la langue anglaise (Garon, 1993, p. 33). Il y a même un programme de doctorat, offert à l'Université de Montréal, pour pousser plus loin dans les connaissances et recherches. En fait, pour exercer de façon plus solide, cela prend une formation adéquate que les universités devront développer dans le sens de l'évolution de l'archivistique -de s'adapter à la réalité en d'autres termes- afin que les archivistes qui sortiront de l'école fassent progresser la profession et de leurs connaissances et de leurs réflexions personnelles.

## **2.8 Manifestations culturelles des archivistes au Québec**

Une façon de se faire reconnaître par la société comme une profession importante pour le fonctionnement et le développement de celle-ci est l'implication au niveau culturel afin d'obtenir une plus grande visibilité. La participation des archivistes à d'autres congrès que le leur serait un moyen tout comme l'implication officielle de l'AAQ -et pas seulement l'action d'une poignée d'archivistes isolés- à propos de sujets chauds de l'actualité tels que le système de santé et les frais de scolarité en serait un autre. Une autre possibilité est de s'impliquer lorsque des lois concernant le domaine archivistique et ses professionnels viennent sur la sellette de la politique. En ce sens, l'AAQ a déposé récemment un mémoire sur la révision quinquennale de la loi d'accès à l'information et sur la protection des renseignements qui a entraîné la rédaction d'articles dans les journaux et une entrevue radiophonique sur ce sujet (Baillargeon, 1998, p. 4).

Après la société, c'est aux membres qu'il faut s'attarder afin de garder vivante et toujours en évolution leur démarche intellectuelle au niveau des principes archivistiques à appliquer. Un bon moyen de préserver ce dynamisme est la publication d'articles dans des revues spécialisées sur le domaine telles que *Archivaria* au niveau canadien et *Archives* au niveau québécois.

## **3. Orientations futures pour la profession d'archiviste selon l'AAQ**

En regardant la situation présente de la profession d'archiviste et la conjoncture économique actuelle qui provoque des compressions au niveau du personnel (dont les personnes affectées à la gestion des documents en l'occurrence les archivistes), les actions à envisager ne doivent pas être

réalisées pour donner seulement une reconnaissance à l'archiviste, mais aussi afin de démontrer sa valeur essentielle à des administrateurs voraces de coupures.

Forts de cette idée, il est approprié de se demander maintenant quelles sont les actions entreprises dans ce sens par l'Association des archivistes du Québec. Après tout, cette dernière cherche à soutenir le travail de ses membres tel que défini dans les éléments de sa mission qu'elle doit assurer : "une représentation adéquate de la profession au sein de la société et auprès des corps politiques" (AAQ, 1998d). Pour ce faire, l'association se donna l'orientation générale pour les années 1993 à 1996 d'obtenir une reconnaissance professionnelle de ses membres. Ayant obtenu une certaine évolution à ce sujet, l'AAQ veut maintenant affirmer davantage l'archivistique en agissant par rapport à cinq orientations stratégiques qui sont : la promotion de l'archivistique, la technologie et le défi qu'elle présente, la formation et le perfectionnement, une plus grande concertation et l'obtention d'une gestion adaptée à la conjoncture (AAQ, 1998e). Pour le volet professionnel, c'est la formation qui est mise de l'avant pour obtenir des spécialistes prêts à affronter la gestion actuelle. Encore une fois, la formation est au cœur de la reconnaissance de cette profession.

## 4. Conclusion

Que dire de plus que ce qui a été affirmé sur la situation de la profession d'archiviste au Québec? Il doit bien rester quelques points à éclaircir, comme la coopération internationale entre les archivistes. Jacques Grimard et Jean-Pierre Wallot parlent d'ailleurs en ces termes de ce volet :

*[...] le Conseil international des archives, qui regroupe quelque 1400 institutions et professionnels provenant de plus de 150 pays, peut apporter un soutien considérable en facilitant la circulation et l'échange de l'expertise et de la connaissance indispensable à la mise en place d'infrastructures archivistiques viables (Grimard et Wallot, 1996, p. 8).*

Cette même coopération peut se traduire au niveau des professions parentes de l'archivistique comme les sciences de l'information et de celles pouvant aider à l'implantation plus solide des archivistes dans la société et les institutions actuelles. L'informatique documentaire présentée précédemment en serait un exemple.

Toutes ces idées de communication ne partent pas d'affirmations non

fondées, puisque l'AAQ formule dans ses énoncés de mission leur devoir "[d']assurer aux membres les services susceptibles de favoriser et d'accroître les échanges et la communication internes et externes des idées et des connaissances" (AAQ, 1998d). Cet énoncé laisse sous-entendre que les membres profiteront de leur présence dans l'AAQ pour enrichir mutuellement leur bagage de connaissances, cependant il peut aussi laisser la place à une interprétation de plus grande envergure au niveau de la coopération internationale avec le mot "externes". Enfin, le contexte de mondialisation apporterait de nouveaux défis à l'évolution de la profession de l'archiviste par le biais de la diffusion et également de la législation comme le soulignent Julie Bourque, Carol Couture et Nathalie Faucher : "En archivistique comme ailleurs, la législation doit s'ajuster aux progrès scientifique et technologique" (Bourque et al., 1997-1998, p. 12). Et voilà la boucle est faite en retournant encore et toujours à la législation qui pousse les professions, et les archivistes québécois (en particulier), à se développer au sein de la société.

---

## 5. BIBLIOGRAPHIE

Archives nationales du Québec. *Historique et mandat*. (Page consultée le 28 septembre 1998), [En ligne]. URL : <http://www.anq.gouv.qc.ca/ANQ-C-01.html>. [retour](#)

Association des archivistes du Québec. *Code de déontologie*. (Page consultée le 24 septembre 1998a), [En ligne]. URL : <http://www.archives.ca/aaq/docs/deonto.html>. [retour](#)

Association des archivistes du Québec. *Les comités de l'AAQ*. (Page consultée le 24 septembre 1998b), [En ligne]. URL : <http://www.archives.ca/aaq/comites/index.html>. [retour](#)

Association des archivistes du Québec. *Statuts*. (Page consultée le 24 septembre 1998c), [En ligne]. URL : <http://www.archives.ca/aaq/docs/statuts.html>. [retour](#)

Association des archivistes du Québec. *La mission*. (Page consultée le 24 septembre 1998d), [En ligne]. URL : <http://www.archives.ca/aaq/docs/mission.htm>. [retour](#)

Association des archivistes du Québec. *Orientations stratégiques 1996-1999*. (Page consultée le 24 septembre 1998e), [En ligne]. URL : <http://www.archives.ca/aaq/docs/orien9699.html>. [retour](#)

Association des archivistes du Québec. "Code d'éthique de l'Association des archivistes du Québec." *Archives 24*, nos 1-2 (1992): 5-8. [retour](#)

Baillargeon, Diane. "Rapport de la présidente: l'heure des bilans." *La Chronique, Bulletin de l'Association des archivistes du Québec* 28, no 2 (1998): 1, 3-6. [retour](#)

Bianchi, Cristina. "Archives: professionnalisme et déontologie en Amérique du Nord." *ARBIDO* 12, no 10 (1997): 12-14. [retour](#)

Bourque, Julie ; Couture, Carol ; Faucher, Nathalie. "Le défi archivistique à l'aube de l'an 2000: XIIIe Congrès international des archives." *Archives* 29, no 2 (1997-1998): 3-29. [retour](#)

Couture, Carol. "Today's students, tomorrow's archivists: present-day focus and development as determinants of archival science in the twenty-first century." *Archivaria* 42 (1997): 95-104. [retour](#)

Couture, Carol. "Le concept de document d'archives à l'aube du troisième millénaire." *Archives* 27, no 4 (1996): 3-19. [retour](#)

Gagnon-Arguin, Louise. "L'évolution historique de la mission de l'archiviste". In *La mission de l'archiviste dans la société: 2e Symposium en archivistique, Université de Montréal, les 8 et 9 avril 1994*. Montréal: Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, 1995: 37-49. [retour](#)

Gagnon-Arguin, Louise. "Association des archivistes du Québec: vingt cinq (sic) ans d'histoire." *Archives: l'expérience québécoise* 24, nos 1-2 (1992): 9-46. [retour](#)

Gagnon-Arguin, Louise. *L'archivistique: son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 1990. [retour](#)

Garon, Louis. "L'archivistique au-delà des différences linguistiques et culturelles: encourager la coopération." *Archives* 24, no 4 (1993): 25-43. [retour](#)

Garon, Robert. "L'impact de la *Loi sur les archives* sur la profession: réflexion." *Archives* 21, no 2 (1989): 7-14. [retour](#)

Grimard, Jacques ; Wallot, Jean-Pierre. "Culture, archives et développement." *Archives* 27, no 3 (1996): 3-9. [retour](#)

Grimard, Jacques. "La pratique archivistique a trouvé une identité: l'offre et la demande de services archivistiques en cette fin de siècle." *Archives* 24, no 3 (1993): 3-12. [retour](#)

Villeneuve, Claire. "Le rôle, les fonctions des corporations professionnelles et la constitution de nouvelles: une possibilité pour les archivistes?" *Archives* 20, no 4 (1989): 33-40. [retour](#)

Wallot, Jean-Pierre. "Limited identities for a common identity: archivists in the twenty-first century." *Archivaria* 41 (1997): 6-30. [retour](#)